

ROUBAIX

Le service de la Sûreté de Roubaix a arrêté hier à 11 h, rue de la République, une nommée Marie Hubert, 26 ans, dactylographe, demeurant à Roubaix, Grande-Rue. Cette personne avait été recherchée en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Delalé, juge d'instruction à Lille, délégué pour abus de confiance.

UN ENFANT RENVERSE PAR UNE VOITURE
Vendredi après-midi, le petit Paul Colzard, âgé de 3 ans, demeurant rue de l'Onsmet, 26, se promenait en vélo près du domicile de ses parents, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il fut accroché par une voiture qui passait. Il eut le genou pris sous une roue du véhicule. La blessure assez grave, fut pansée par le docteur Rousseau, qui a fait admettre l'enfant à la Fraternité.

LA VOITURE ÉTAIT CONDITE PAR M. Ernest Danette, boucher, 52, rue Lacroix.

AVIS. Pour tous Cadeaux de Mariages, Fêtes ou 1^{re} Communion, en Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie, etc., s'adresser aux
GRANDS MAGASINS DU LINGOT D'OR, 46-48-50, Grande-Place, LILLE. 7008.

HYGIÈNE
Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de notre aimable confrère, M. Joseph Tiberghien, rédacteur au « Télégramme », à Roubaix, avec Mlle Léonie Lescaut.

CHACUN A SA PLACE
Contrairement à ce que M. Edmond Mesdagh, employé, demeurant rue de la Motte-aux-Bois, 9, à Lys, pour avoir circulé sur un trottoir de la rue de Lanoy.

DANS LA LEGION D'HONNEUR
Paris, 29 mai. Le capitaine de territoriale Schaller, du 2^e d'infanterie de Roubaix dont le « Journal Officiel » du 28 mai a publié l'inscription au tableau de concours pour la Légion d'honneur, est promu officier de la Légion d'honneur au titre de la réserve.

LA GRANDE FÊTE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SPORT
La journée du 30 mai, organisée au bénéfice des veuves et des orphelins de la guerre, sera égayée dans les locaux des sociétés roubaixiennes.

Ce matin, arriveront dans notre ville les autorités civiles et militaires, qui honoreront de leur présence cette éclatante manifestation de l'Éducation Physique et de Sport.

Le train de midi nous amènera à Paris, les professeurs et les élèves de la réputée École de Joinville-le-Pont et les gracieuses adhérentes de la Fédération Féminine.

Le cortège, si brillamment composé, quittera la Place de la Gare, à 14 heures 30 précises, et sera les acclamations de toutes une population réunie dans un même sentiment de patriotisme, se rendra au Parc Jean Dubrulle (ancien Stadium) où aura lieu la grande manifestation sportive, dont nous avons donné tous les détails dans nos précédents numéros.

Pour éviter à nos concitoyens un dérangement inutile, et surtout un stationnement prolongé aux portes du Parc Jean Dubrulle, nous les invitons une dernière fois à prendre leur carte à l'avance, ou, au moins dimanche, au 16 de la rue de la Gare, où la location restera ouverte jusqu'à midi au plus tard.

Prix des places : Tribunes réservées, 10,25 ; Tribunes, 5,25 ; Premières, 3,25 ; Secondes, 2 fr. 10.

Société des Mines de Lens
LEGS de Monsieur DAREL

Liste provisoire des ouvriers retraités remplissant les conditions requises pour obtenir la rente annuelle de 100 francs, dont le paiement aura lieu dès que le titre de rente aura été réconstitué.

MM. Lavigère, Pierre (ancien bénéficiaire), Housieux Emery (1869), Lelu Louis (1860), Mouton Valgand-Jourdain (1860), Maysoux Louis (1861), Touleux Augustin (1860), Maysoux Louis (1861), Lelou Pierre (1861), Casier Jules (1861), Copin Jules (1861), Deconinck César (1862), Mouton Albert (1862), Copin Jules (1862), Lelou Pierre (1862), Thobois Joseph (1863), Leveugle Auguste (1863), Sech Augustin (1863), Beuve Arthur (1864), Tondeur Joseph (1864), Quest François (novembre 1904).

La date entre parenthèses est celle de l'entrée à la Société.

Passé le délai d'un mois, cette liste deviendra définitive.

LE RAVITAILLEMENT
Dimanche 30 mai, vente libre de beurre, à 11 fr. 80 ; pommes de terre nouvelles, à 1,15 le kilo.

Pommes de terre, 3 kilos par personne, à 0,50 le kilo ; dimanche 30, de 8 h. à 1 h., 10 et 11 heures et 10 heures.

Ventes de chaussures, tissus, lingerie, salle de la Gare, rue de la Gare, lundi, 31 mai, 16 heures, 800 à 1300 ; mardi 1^{er} juin, 10 heures, 1 à 600 ; mercredi 2^e, 10 heures, 300 à 1000 ; jeudi 3^e, 10 heures, 100 à 1300 ; vendredi 4^e, 10 heures, 100 à 1300 ; samedi 5^e, 10 heures, 100 à 1300.

Le magasin de vente est ouvert de 10 heures, de 8 h. à 11 heures, et le soir, de 8 h. à 9 heures.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES
Les familles bénéficiaires des allocations militaires sont invitées à se présenter à la Mairie, bureau militaire, salle des Adjoints, tous les dimanches de 10 heures à 12 heures, pour leur bon d'admission, le mercredi 3 juin, de 8 heures à 9 heures du matin, pour toucher leurs bons de retour, et le vendredi 5 juin, de 8 heures à 9 heures, pour leurs contributions précédentes, mercredi 3 juin, de 9 heures à 11 heures 30 du matin, en leur bureau respectif (voir le Montreuil et rue Mimont) au paiement de l'alloc. afférente à la période du 21 avril au 25 mai.

En conséquence, les intéressés sont priés de se présenter à la perception, dans laquelle ils habitent.

LES PUPILLES DE LA NATION
M. le Préfet reçoit des contributions de la rue de la Nation, 180 et M. le Préfet de la rue de la Nation, 180, pour les pupilles de la Nation, tous les dimanches de 10 heures à 12 heures, pour leur bon d'admission, le mercredi 3 juin, de 8 heures à 9 heures du matin, pour toucher leurs bons de retour, et le vendredi 5 juin, de 8 heures à 9 heures, pour leurs contributions précédentes, mercredi 3 juin, de 9 heures à 11 heures 30 du matin, en leur bureau respectif (voir le Montreuil et rue Mimont) au paiement de l'alloc. afférente à la période du 21 avril au 25 mai.

En conséquence, les intéressés sont priés de se présenter à la perception, dans laquelle ils habitent.

Société Forestière Franco-Australienne
Les membres du Conseil d'administration de la Société Forestière Franco-Australienne ont tenu leur 10^e séance le 23 mai, au siège de la Société, à Paris, 108, boulevard de Sébastopol.

Étaient présents : MM. Bataille, Bouchange, Goussier, Goussier, Meunier, Rouze, H. Scholmans, de Marziac, ainsi que les directeurs, MM. Dufrenoy et Gysseleink.

Le Conseil a décidé d'approuver sans hésitation la constitution définitive de la Société, et a ensuite établi les projets d'exploitation qui comprennent trois groupes : Colonies françaises, Colonies étrangères.

Nous croyons savoir que la présidence du Conseil sera offerte à une des personnalités industrielles les plus éminentes de la région.

Le 23 mai, le Conseil a également procédé au vote de l'administrateur sera nommé à un grand industriel des lignes de Roubaix-Tourcoing.

ÉTAT-CIVIL
NAISSANCES — Jeanne Sève, rue Béranger, 30.
Cécile et Marie Bernier, rue de la Gare, 10.
Jeanne Harion, boulevard de la République, 10.
Cécile, rue de la Gare, 10.
Cécile, rue de la Gare, 10.
Cécile, rue de la Gare, 10.

Le Comptoir Industriel Commercial et Financier du Nord

101, Rue Nationale, LILLE
GARANTIT actuellement l'irréductibilité des souscriptions aux Obligations du CRÉDIT NATIONAL

TOURCOING

LE SQUARE INTERDIT
Pour circulation à bicyclette dans le square de l'Étoile-de-Lille, l'interdiction a été infligée à M. Jules Bulliet, âgé de 16 ans, employé, à Linselles, 36, rue de la Viscount.

ENTRE DEUX AUTOS
Vendredi, vers 8 heures, une collision s'est produite à l'angle des rues du Dragon et de l'Alain, entre le 2^e et le 3^e de M. M. Maréchal, 35, rue du Pays, à Roubaix, et un camion-auto appartenant à M. Casseville-Delcourt, industriel à Tourcoing.

Il en est résulté des dégâts matériels de part et d'autre, mais aucun accident de personne.

LES AUTOS ÉLÈNT
Vendredi dans la journée, il a été dressé 17 contraventions contre les propriétaires d'automobiles. Boulevard Gambetta, à une vitesse de 36 à 40 kilomètres à l'heure, alors que la vitesse autorisée n'est que de 20 kilomètres.

ÉCRASES SOUS UNE PORTE
Des ouvriers mécaniciens de la filature Christy, rue de Benais, étaient occupés à réparer une machine à vapeur, lorsqu'ils ont été écrasés par une porte de 500 kg., qui leur a fait de graves blessures. MM. Alfred Desmettre, directeur de la filature, et Florimond Delplanque, 40 ans, demeurant 60, rue de la Belle-Vue.

Qui parvint à les dégager. M. Desmettre, bien aidé par ses collègues, fut reconduit à son domicile après avoir reçu les soins de M. le docteur Debucquoy.

Quant à M. Delplanque, il a été transporté à l'hôpital, son état étant grave, et M. le docteur Decherf craignant une fracture de la colonne vertébrale.

LE PAIN À PRIX RÉDUIT
La distribution des tickets à utiliser en juin 1920 aura lieu à l'Hôtel de Ville, Salle des Fêtes.

Lundi 31 mai, 1201 à 2400, de 4 à 12 heures ; 2401 à 3600, de 12 à 2 heures ; Mercredi 1^{er} juin, 1001 à 2000, de 9 à 12 h. ; 2001 à 3000, de 12 à 2 h. ; Jeudi 2^e juin, 1101 à 2200, de 9 à 12 h. ; 2201 à 3300, de 12 à 2 h. ; Vendredi 3^e juin, 1201 à 2400, de 9 à 12 h. ; 2401 à 3600, de 12 à 2 h. ; Samedi 4^e juin, 1301 à 2600, de 9 à 12 h. ; 2601 à 3800, de 12 à 2 h. ; Dimanche 5^e juin, 1401 à 2800, de 9 à 12 h. ; 2801 à 4000, de 12 à 2 h. ; Lundi 6^e juin, 1501 à 3000, de 9 à 12 h. ; 3001 à 4200, de 12 à 2 h. ; Mardi 7^e juin, 1601 à 3200, de 9 à 12 h. ; 3201 à 4400, de 12 à 2 h. ; Mercredi 8^e juin, 1701 à 3400, de 9 à 12 h. ; 3401 à 4600, de 12 à 2 h. ; Jeudi 9^e juin, 1801 à 3600, de 9 à 12 h. ; 3601 à 4800, de 12 à 2 h. ; Vendredi 10^e juin, 1901 à 3800, de 9 à 12 h. ; 3801 à 5000, de 12 à 2 h. ; Samedi 11^e juin, 2001 à 4000, de 9 à 12 h. ; 4001 à 5200, de 12 à 2 h. ; Dimanche 12^e juin, 2101 à 4200, de 9 à 12 h. ; 4201 à 5400, de 12 à 2 h. ; Lundi 13^e juin, 2201 à 4400, de 9 à 12 h. ; 4401 à 5600, de 12 à 2 h. ; Mardi 14^e juin, 2301 à 4600, de 9 à 12 h. ; 4601 à 5800, de 12 à 2 h. ; Mercredi 15^e juin, 2401 à 4800, de 9 à 12 h. ; 4801 à 6000, de 12 à 2 h. ; Jeudi 16^e juin, 2501 à 5000, de 9 à 12 h. ; 5001 à 6200, de 12 à 2 h. ; Vendredi 17^e juin, 2601 à 5200, de 9 à 12 h. ; 5201 à 6400, de 12 à 2 h. ; Samedi 18^e juin, 2701 à 5400, de 9 à 12 h. ; 5401 à 6600, de 12 à 2 h. ; Dimanche 19^e juin, 2801 à 5600, de 9 à 12 h. ; 5601 à 6800, de 12 à 2 h. ; Lundi 20^e juin, 2901 à 5800, de 9 à 12 h. ; 5801 à 7000, de 12 à 2 h. ; Mardi 21^e juin, 3001 à 6000, de 9 à 12 h. ; 6001 à 7200, de 12 à 2 h. ; Mercredi 22^e juin, 3101 à 6200, de 9 à 12 h. ; 6201 à 7400, de 12 à 2 h. ; Jeudi 23^e juin, 3201 à 6400, de 9 à 12 h. ; 6401 à 7600, de 12 à 2 h. ; Vendredi 24^e juin, 3301 à 6600, de 9 à 12 h. ; 6601 à 7800, de 12 à 2 h. ; Samedi 25^e juin, 3401 à 6800, de 9 à 12 h. ; 6801 à 8000, de 12 à 2 h. ; Dimanche 26^e juin, 3501 à 7000, de 9 à 12 h. ; 7001 à 8200, de 12 à 2 h. ; Lundi 27^e juin, 3601 à 7200, de 9 à 12 h. ; 7201 à 8400, de 12 à 2 h. ; Mardi 28^e juin, 3701 à 7400, de 9 à 12 h. ; 7401 à 8600, de 12 à 2 h. ; Mercredi 29^e juin, 3801 à 7600, de 9 à 12 h. ; 7601 à 8800, de 12 à 2 h. ; Jeudi 30^e juin, 3901 à 7800, de 9 à 12 h. ; 7801 à 9000, de 12 à 2 h. ; Vendredi 1^{er} juillet, 4001 à 8000, de 9 à 12 h. ; 8001 à 9200, de 12 à 2 h. ; Samedi 2^e juillet, 4101 à 8200, de 9 à 12 h. ; 8201 à 9400, de 12 à 2 h. ; Dimanche 3^e juillet, 4201 à 8400, de 9 à 12 h. ; 8401 à 9600, de 12 à 2 h. ; Lundi 4^e juillet, 4301 à 8600, de 9 à 12 h. ; 8601 à 9800, de 12 à 2 h. ; Mardi 5^e juillet, 4401 à 8800, de 9 à 12 h. ; 8801 à 10000, de 12 à 2 h. ; Mercredi 6^e juillet, 4501 à 9000, de 9 à 12 h. ; 9001 à 10200, de 12 à 2 h. ; Jeudi 7^e juillet, 4601 à 9200, de 9 à 12 h. ; 9201 à 10400, de 12 à 2 h. ; Vendredi 8^e juillet, 4701 à 9400, de 9 à 12 h. ; 9401 à 10600, de 12 à 2 h. ; Samedi 9^e juillet, 4801 à 9600, de 9 à 12 h. ; 9601 à 10800, de 12 à 2 h. ; Dimanche 10^e juillet, 4901 à 9800, de 9 à 12 h. ; 9801 à 11000, de 12 à 2 h. ; Lundi 11^e juillet, 5001 à 10000, de 9 à 12 h. ; 10001 à 11200, de 12 à 2 h. ; Mardi 12^e juillet, 5101 à 10200, de 9 à 12 h. ; 10201 à 11400, de 12 à 2 h. ; Mercredi 13^e juillet, 5201 à 10400, de 9 à 12 h. ; 10401 à 11600, de 12 à 2 h. ; Jeudi 14^e juillet, 5301 à 10600, de 9 à 12 h. ; 10601 à 11800, de 12 à 2 h. ; Vendredi 15^e juillet, 5401 à 10800, de 9 à 12 h. ; 10801 à 12000, de 12 à 2 h. ; Samedi 16^e juillet, 5501 à 11000, de 9 à 12 h. ; 11001 à 12200, de 12 à 2 h. ; Dimanche 17^e juillet, 5601 à 11200, de 9 à 12 h. ; 11201 à 12400, de 12 à 2 h. ; Lundi 18^e juillet, 5701 à 11400, de 9 à 12 h. ; 11401 à 12600, de 12 à 2 h. ; Mardi 19^e juillet, 5801 à 11600, de 9 à 12 h. ; 11601 à 12800, de 12 à 2 h. ; Mercredi 20^e juillet, 5901 à 11800, de 9 à 12 h. ; 11801 à 13000, de 12 à 2 h. ; Jeudi 21^e juillet, 6001 à 12000, de 9 à 12 h. ; 12001 à 13200, de 12 à 2 h. ; Vendredi 22^e juillet, 6101 à 12200, de 9 à 12 h. ; 12201 à 13400, de 12 à 2 h. ; Samedi 23^e juillet, 6201 à 12400, de 9 à 12 h. ; 12401 à 13600, de 12 à 2 h. ; Dimanche 24^e juillet, 6301 à 12600, de 9 à 12 h. ; 12601 à 13800, de 12 à 2 h. ; Lundi 25^e juillet, 6401 à 12800, de 9 à 12 h. ; 12801 à 14000, de 12 à 2 h. ; Mardi 26^e juillet, 6501 à 13000, de 9 à 12 h. ; 13001 à 14200, de 12 à 2 h. ; Mercredi 27^e juillet, 6601 à 13200, de 9 à 12 h. ; 13201 à 14400, de 12 à 2 h. ; Jeudi 28^e juillet, 6701 à 13400, de 9 à 12 h. ; 13401 à 14600, de 12 à 2 h. ; Vendredi 29^e juillet, 6801 à 13600, de 9 à 12 h. ; 13601 à 14800, de 12 à 2 h. ; Samedi 30^e juillet, 6901 à 13800, de 9 à 12 h. ; 13801 à 15000, de 12 à 2 h. ; Dimanche 31^e juillet, 7001 à 14000, de 9 à 12 h. ; 14001 à 15200, de 12 à 2 h. ; Lundi 1^{er} août, 7101 à 14200, de 9 à 12 h. ; 14201 à 15400, de 12 à 2 h. ; Mardi 2^e août, 7201 à 14400, de 9 à 12 h. ; 14401 à 15600, de 12 à 2 h. ; Mercredi 3^e août, 7301 à 14600, de 9 à 12 h. ; 14601 à 15800, de 12 à 2 h. ; Jeudi 4^e août, 7401 à 14800, de 9 à 12 h. ; 14801 à 16000, de 12 à 2 h. ; Vendredi 5^e août, 7501 à 15000, de 9 à 12 h. ; 15001 à 16200, de 12 à 2 h. ; Samedi 6^e août, 7601 à 15200, de 9 à 12 h. ; 15201 à 16400, de 12 à 2 h. ; Dimanche 7^e août, 7701 à 15400, de 9 à 12 h. ; 15401 à 16600, de 12 à 2 h. ; Lundi 8^e août, 7801 à 15600, de 9 à 12 h. ; 15601 à 16800, de 12 à 2 h. ; Mardi 9^e août, 7901 à 15800, de 9 à 12 h. ; 15801 à 17000, de 12 à 2 h. ; Mercredi 10^e août, 8001 à 16000, de 9 à 12 h. ; 16001 à 17200, de 12 à 2 h. ; Jeudi 11^e août, 8101 à 16200, de 9 à 12 h. ; 16201 à 17400, de 12 à 2 h. ; Vendredi 12^e août, 8201 à 16400, de 9 à 12 h. ; 16401 à 17600, de 12 à 2 h. ; Samedi 13^e août, 8301 à 16600, de 9 à 12 h. ; 16601 à 17800, de 12 à 2 h. ; Dimanche 14^e août, 8401 à 16800, de 9 à 12 h. ; 16801 à 18000, de 12 à 2 h. ; Lundi 15^e août, 8501 à 17000, de 9 à 12 h. ; 17001 à 18200, de 12 à 2 h. ; Mardi 16^e août, 8601 à 17200, de 9 à 12 h. ; 17201 à 18400, de 12 à 2 h. ; Mercredi 17^e août, 8701 à 17400, de 9 à 12 h. ; 17401 à 18600, de 12 à 2 h. ; Jeudi 18^e août, 8801 à 17600, de 9 à 12 h. ; 17601 à 18800, de 12 à 2 h. ; Vendredi 19^e août, 8901 à 17800, de 9 à 12 h. ; 17801 à 19000, de 12 à 2 h. ; Samedi 20^e août, 9001 à 18000, de 9 à 12 h. ; 18001 à 19200, de 12 à 2 h. ; Dimanche 21^e août, 9101 à 18200, de 9 à 12 h. ; 18201 à 19400, de 12 à 2 h. ; Lundi 22^e août, 9201 à 18400, de 9 à 12 h. ; 18401 à 19600, de 12 à 2 h. ; Mardi 23^e août, 9301 à 18600, de 9 à 12 h. ; 18601 à 19800, de 12 à 2 h. ; Mercredi 24^e août, 9401 à 18800, de 9 à 12 h. ; 18801 à 20000, de 12 à 2 h. ; Jeudi 25^e août, 9501 à 19000, de 9 à 12 h. ; 19001 à 20200, de 12 à 2 h. ; Vendredi 26^e août, 9601 à 19200, de 9 à 12 h. ; 19201 à 20400, de 12 à 2 h. ; Samedi 27^e août, 9701 à 19400, de 9 à 12 h. ; 19401 à 20600, de 12 à 2 h. ; Dimanche 28^e août, 9801 à 19600, de 9 à 12 h. ; 19601 à 20800, de 12 à 2 h. ; Lundi 29^e août, 9901 à 19800, de 9 à 12 h. ; 19801 à 21000, de 12 à 2 h. ; Mardi 30^e août, 10001 à 20000, de 9 à 12 h. ; 20001 à 21200, de 12 à 2 h. ; Mercredi 31^e août, 10101 à 20200, de 9 à 12 h. ; 20201 à 21400, de 12 à 2 h. ; Jeudi 1^{er} septembre, 10201 à 20400, de 9 à 12 h. ; 20401 à 21600, de 12 à 2 h. ; Vendredi 2^e septembre, 10301 à 20600, de 9 à 12 h. ; 20601 à 21800, de 12 à 2 h. ; Samedi 3^e septembre, 10401 à 20800, de 9 à 12 h. ; 20801 à 22000, de 12 à 2 h. ; Dimanche 4^e septembre, 10501 à 21000, de 9 à 12 h. ; 21001 à 22200, de 12 à 2 h. ; Lundi 5^e septembre, 10601 à 21200, de 9 à 12 h. ; 21201 à 22400, de 12 à 2 h. ; Mardi 6^e septembre, 10701 à 21400, de 9 à 12 h. ; 21401 à 22600, de 12 à 2 h. ; Mercredi 7^e septembre, 10801 à 21600, de 9 à 12 h. ; 21601 à 22800, de 12 à 2 h. ; Jeudi 8^e septembre, 10901 à 21800, de 9 à 12 h. ; 21801 à 23000, de 12 à 2 h. ; Vendredi 9^e septembre, 11001 à 22000, de 9 à 12 h. ; 22001 à 23200, de 12 à 2 h. ; Samedi 10^e septembre, 11101 à 22200, de 9 à 12 h. ; 22201 à 23400, de 12 à 2 h. ; Dimanche 11^e septembre, 11201 à 22400, de 9 à 12 h. ; 22401 à 23600, de 12 à 2 h. ; Lundi 12^e septembre, 11301 à 22600, de 9 à 12 h. ; 22601 à 23800, de 12 à 2 h. ; Mardi 13^e septembre, 11401 à 22800, de 9 à 12 h. ; 22801 à 24000, de 12 à 2 h. ; Mercredi 14^e septembre, 11501 à 23000, de 9 à 12 h. ; 23001 à 24200, de 12 à 2 h. ; Jeudi 15^e septembre, 11601 à 23200, de 9 à 12 h. ; 23201 à 24400, de 12 à 2 h. ; Vendredi 16^e septembre, 11701 à 23400, de 9 à 12 h. ; 23401 à 24600, de 12 à 2 h. ; Samedi 17^e septembre, 11801 à 23600, de 9 à 12 h. ; 23601 à 24800, de 12 à 2 h. ; Dimanche 18^e septembre, 11901 à 23800, de 9 à 12 h. ; 23801 à 25000, de 12 à 2 h. ; Lundi 19^e septembre, 12001 à 24000, de 9 à 12 h. ; 24001 à 25200, de 12 à 2 h. ; Mardi 20^e septembre, 12101 à 24200, de 9 à 12 h. ; 24201 à 25400, de 12 à 2 h. ; Mercredi 21^e septembre, 12201 à 24400, de 9 à 12 h. ; 24401 à 25600, de 12 à 2 h. ; Jeudi 22^e septembre, 12301 à 24600, de 9 à 12 h. ; 24601 à 25800, de 12 à 2 h. ; Vendredi 23^e septembre, 12401 à 24800, de 9 à 12 h. ; 24801 à 26000, de 12 à 2 h. ; Samedi 24^e septembre, 12501 à 25000, de 9 à 12 h. ; 25001 à 26200, de 12 à 2 h. ; Dimanche 25^e septembre, 12601 à 25200, de 9 à 12 h. ; 25201 à 26400, de 12 à 2 h. ; Lundi 26^e septembre, 12701 à 25400, de 9 à 12 h. ; 25401 à 26600, de 12 à 2 h. ; Mardi 27^e septembre, 12801 à 25600, de 9 à 12 h. ; 25601 à 26800, de 12 à 2 h. ; Mercredi 28^e septembre, 12901 à 25800, de 9 à 12 h. ; 25801 à 27000, de 12 à 2 h. ; Jeudi 29^e septembre, 13001 à 26000, de 9 à 12 h. ; 26001 à 27200, de 12 à 2 h. ; Vendredi 30^e septembre, 13101 à 26200, de 9 à 12 h. ; 26201 à 27400, de 12 à 2 h. ; Samedi 1^{er} octobre, 13201 à 26400, de 9 à 12 h. ; 26401 à 27600, de 12 à 2 h. ; Dimanche 2^e octobre, 13301 à 26600, de 9 à 12 h. ; 26601 à 27800, de 12 à 2 h. ; Lundi 3^e octobre, 13401 à 26800, de 9 à 12 h. ; 26801 à 28000, de 12 à 2 h. ; Mardi 4^e octobre, 13501 à 27000, de 9 à 12 h. ; 27001 à 28200, de 12 à 2 h. ; Mercredi 5^e octobre, 13601 à 27200, de 9 à 12 h. ; 27201 à 28400, de 12 à 2 h. ; Jeudi 6^e octobre, 13701 à 27400, de 9 à 12 h. ; 27401 à 28600, de 12 à 2 h. ; Vendredi 7^e octobre, 13801 à 27600, de 9 à 12 h. ; 27601 à 28800, de 12 à 2 h. ; Samedi 8^e octobre, 13901 à 27800, de 9 à 12 h. ; 27801 à 29000, de 12 à 2 h. ; Dimanche 9^e octobre, 14001 à 28000, de 9 à 12 h. ; 28001 à 29200, de 12 à 2 h. ; Lundi 10^e octobre, 14101 à 28200, de 9 à 12 h. ; 28201 à 29400, de 12 à 2 h. ; Mardi 11^e octobre, 14201 à 28400, de 9 à 12 h. ; 28401 à 29600, de 12 à 2 h. ; Mercredi 12^e octobre, 14301 à 28600, de 9 à 12 h. ; 28601 à 29800, de 12 à 2 h. ; Jeudi 13^e octobre, 14401 à 28800, de 9 à 12 h. ; 28801 à 30000, de 12 à 2 h. ; Vendredi 14^e octobre, 14501 à 29000, de 9 à 12 h. ; 29001 à 30200, de 12 à 2 h. ; Samedi 15^e octobre, 14601 à 29200, de 9 à 12 h. ; 29201 à 30400, de 12 à 2 h. ; Dimanche 16^e octobre, 14701 à 29400, de 9 à 12 h. ; 29401 à 30600, de 12 à 2 h. ; Lundi 17^e octobre, 14801 à 29600, de 9 à 12 h. ; 29601 à 30800, de 12 à 2 h. ; Mardi 18^e octobre, 14901 à 29800, de 9 à 12 h. ; 29801 à 31000, de 12 à 2 h. ; Mercredi 19^e octobre, 15001 à 30000, de 9 à 12 h. ; 30001 à 31200, de 12 à 2 h. ; Jeudi 20^e octobre, 15101 à 30200, de 9 à 12 h. ; 30201 à 31400, de 12 à 2 h. ; Vendredi 21^e octobre, 15201 à 30400, de 9 à 12 h. ; 30401 à 31600, de 12 à 2 h. ; Samedi 22^e octobre, 15301 à 30600, de 9 à 12 h. ; 30601 à 31800, de 12 à 2 h. ; Dimanche 23^e octobre, 15401 à 30800, de 9 à 12 h. ; 30801 à 32000, de 12 à 2 h. ; Lundi 24^e octobre, 15501 à 31000, de 9 à 12 h. ; 31001 à 32200, de 12 à 2 h. ; Mardi 25^e octobre, 15601 à 31200, de 9 à 12 h. ; 31201 à 32400, de 12 à 2 h. ; Mercredi 26^e octobre, 15701 à 31400, de 9 à 12 h. ; 31401 à 32600, de 12 à 2 h. ; Jeudi 27^e octobre, 15801 à 31600, de 9 à 12 h. ; 31601 à 32800, de 12 à 2 h. ; Vendredi 28^e octobre, 15901 à 31800, de 9 à 12 h. ; 31801 à 33000, de 12 à 2 h. ; Samedi 29^e octobre, 16001 à 32000, de 9 à 12 h. ; 32001 à 33200, de 12 à 2 h. ; Dimanche 30^e octobre, 16101 à 32200, de 9 à 12 h. ; 32201 à 33400, de 12 à 2 h. ; Lundi 31^e octobre, 16201 à 32400, de 9 à 12 h. ; 32401 à 33600, de 12 à 2 h. ; Mardi 1^{er} novembre, 16301 à 32600, de 9 à 12 h. ; 32601 à 33800, de 12 à 2 h. ; Mercredi 2^e novembre, 16401 à 32800, de 9 à 12 h. ; 32801 à 34000, de 12 à 2 h. ; Jeudi 3^e novembre, 16501 à 33000, de 9 à 12 h. ; 33001 à 34200, de 12 à 2 h. ; Vendredi 4^e novembre, 16601 à 33200, de 9 à 12 h. ; 33201 à 34400, de 12 à 2 h. ; Samedi 5^e novembre, 16701 à 33400, de 9 à 12 h. ; 33401 à 34600, de 12 à 2 h. ; Dimanche 6^e novembre, 16801 à 33600, de 9 à 12 h. ; 33601 à 34800,